



BAIL COMMERCIAL: loyers impayés et solidarité du cedant

Par **SAADIA**, le **22/01/2013** à **17:13**

BONJOUR

j'ai vendu un fond de commerce à X, qui l'a ensuite vendu à Y.

Cette dernière que je connais m'a prévenu qu'elle arrêterait bientôt

de payer son loyer afin de se mettre un peu d'argent de côté et faire un dépôt de bilan.

Le propriétaire peut il encore me réclamer les loyers impayés

et pendant combien de temps. Doit il faire jouer la clause résolutoire tout de suite ?

Puis je me retourner contre le propriétaire s'il tarde à la faire et qu'il me demande ensuite les loyers?

Doit il demander à X d'abord et à moi ensuite ?

Merci pour votre réponse

jovsa